

Location du ZENITH

Par principe, la salle du zénith n'est mise à disposition que pour des événements à caractère culturel.

1 Tarif de base comprenant :

- 1.1 **Salle** 400.—
- 200 chaises
- 1 loge (avec 2 accès directs à la scène)
- scène triangulaire (environ 25 m²)
- chauffage / électricité
- éclairage scène
- 1.2 **Bar** 100.—
- patente pour la vente de boissons alcoolisées
(Valable 1 heure avant le début du spectacle et 2 heures après, mais au plus tard jusqu'à 2 heures du matin)
- machine à glaçons
- tiroirs réfrigérés
- verrerie
△ nous ne fournissons pas les linges, pattes et produits de nettoyage !
- 1.3 **Piano électrique Yamaha** 60.—
- 1.4 **Sonorisation avec régisseur** 300.—

Sonorisation et éclairage professionnels

Sur demande et sur devis : par courriel : borgeaud@planet.ch
ou par téléphone : 026 924 33 50

2 TARIFS SPECIAUX :

2.1 Tarif dégressif :

1 jour : x 1	6 jours : x 3,3
2 jours : x 1,5	7 jours : x 3,5
3 jours : x 2	8 jours : x 3,8
4 jours : x 2,5	9 jours : x 4,1
5 jours : x 3	10 jours : x 4,4

2.2 Location à des groupes membres de l'USL :

20% de remise sur la facture finale (non compris sur la caution, ni sur les frais relatifs à l'éventuelle remise en état de la salle).

3 Divers :

3.1 **Caution** **300.--**

- Etat des lieux lors de la remise de la clé et lors du retour de la clé.
- Si des dégâts sont constatés, ils seront facturés à part. Les travaux de nettoyage supplémentaires seront facturés à raison de FrS. 40.-- l'heure, déductibles de la caution.

3.2 **Assurance RC - Responsabilités**

- Le locataire doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.
- L'utilisateur est seul responsable de l'état des locaux et du matériel durant toute la durée de la location. Les dégâts causés à l'immeuble, aux locaux, aux installations, au mobilier, au matériel, etc, sont à sa charge dès l'instant où il a pris possession des locaux jusqu'à leur reddition.
- Le balayage, le nettoyage et l'évacuation des déchets incombent au locataire.

3.3 **Enlèvement du mobilier**

- Par vos soins et remis en place de même.
- A défaut : par nos soins **150.--**

4 **Réservation** :

chricho@bluewin.ch 026 924 78 27

A défaut :

miloncherix@hotmail.com 026 924 70 40

borgeaud@planet.ch 026 924 33 50

5 Paiements

5.1 Caution : en liquide ou présentation de la preuve du paiement lors de la remise de la clé.

Remboursement caution : en liquide ou par virement bancaire après paiement de la facture finale.

5.2 Location Zénith : Selon facture, payable à 10 jours sur le compte
CCL Pays-d'Enhaut Banque Cantonale Vaudoise Château-d'Oex
Compte H 0551.75.50 / IBAN: CH75 0076 7000 H055 17750 /
Clearing : 767

6 Utilisation particulière

Lors d'une utilisation du Zénith pour une conférence, pour une exposition ou pour tout autre événement ne relevant pas du spectacle, les tarifs peuvent se discuter de cas en cas. Il en va de même pour toute autre demande particulière faite par le locataire.

Château-d'Oex, le 25 mars 2007 (entrée en vigueur immédiate)

Au nom du CCL :

Le Président :

Le responsable du Zénith

Emile Cherix

Christian Chollet